



Communiqué de presse

29 septembre 2026

Changement climatique : le Parc national des Cévennes s'engage dans le programme européen Life Biospher'Adapt

Le 24 septembre, les administrateurs du Parc national ont tenu leur assemblée plénière au siège de l'établissement public à Florac-Trois-Rivières. Les administrateurs ont notamment été informés de l'intégration du Parc national dans le programme européen d'adaptation au changement climatique Life Biospher'Adapt.

Informations :

Lancement du projet Life Biospher'Adapt

Le Parc national des Cévennes, en tant que Réserve de biosphère, a intégré en mars 2026 un programme européen d'adaptation au changement climatique : Life Biospher'Adapt, qu'il portera jusqu'en 2030. Coordonné par l'association des Réserves de biosphère (MAB France), il vise à accompagner 7 Réserves de biosphère françaises dans l'élaboration de plans d'adaptation au changement climatique.

L'ambition de cette démarche est de faire émerger un espace de dialogue permanent à destination des élus et acteurs locaux afin de coconstruire des actions cohérentes et solidaires d'adaptation à l'échelle du territoire du parc. Il s'agira également de mettre en œuvre des actions expérimentales issu d'une précédente expérience (Life Natur'Adapt porté entre 2020 et 2023) et d'en faire émerger de nouvelles.

Pour ce faire, le Parc national proposera des temps de partages d'expériences entre élus et acteurs impliqués sur le territoire, ainsi que des temps de mobilisation des habitants afin d'élaborer pas à pas le futur plan d'action d'adaptation au changement climatique.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

Défense des emplois dans les parcs nationaux

Le président du Parc national des Cévennes, Stéphan Maurin, a annoncé une mobilisation des présidents des parcs nationaux pour la défense des emplois dans les établissements publics. Le projet de loi de finances 2027 prévoit la suppression de 10 emplois dans les parcs nationaux. « *Le Parc national des Cévennes est un territoire habité, l'établissement a besoin de moyens humains pour mener à bien ses missions et répondre aux attentes et enjeux des acteurs du territoire* ».

Le représentant du personnel au CA, Laurent Bernard, a pour sa part, ajouté que « *la suppression de 2,3 postes à l'échelle de l'établissement public aurait un impact négatif très important sur notre capacité à remplir l'ensemble de nos missions* ».

Charte du Parc national

En novembre 2025, les administrateurs ont approuvé la reconduction de la charte du territoire pour une durée de 15 ans. Cette décision a fait suite à une évaluation conduite par le bureau d'études *BRL ingénierie* qui a conclu que la charte était toujours pertinente. En complément, en janvier 2026, le Conseil d'administration (CA) a rédigé 13 recommandations pour améliorer la mise en œuvre de cette charte. Depuis, une quarantaine de propositions d'actions thématiques ont été formulées et le CA validera un programme d'action pluri-annuel en janvier 2027 suite à une séquence d'ateliers prévue en novembre prochain.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières